

# Compte rendu du conseil municipal du 10 Octobre 2016

## Budgets

Le Conseil Municipal a validé une décision administrative prise par Monsieur le Maire le 3 octobre 2016 concernant le paiement des taxes foncières 2016. Une insuffisance d'un montant de 454 € dans les « crédits votés » a été constatée. Le compte correspondant a été abondé afin d'assurer le paiement des taxes avant le 17 octobre 2016.

Il y a lieu de rééquilibrer certaines inscriptions budgétaires sur l'exercice 2016 afin de faire face à l'augmentation de taxes foncières et du fond de péréquation. Plusieurs comptes d'investissements ont dû être réaffectés suite à des modifications d'imputations comptables dans la section d'investissement du budget. Il en a été de même pour le budget de l'eau afin de pouvoir rembourser une somme de 350€ indument réclamée à un abonné du fait de sa non connexion à la station d'épuration.

## **Vignes : Cession bail emphytéotique ROZEL Bruno/BAYLE Jérôme et Pascal - parcelle D590.**

Le Conseil Municipal a pris acte de la vente amiable des droits emphytéotes de Monsieur Bruno ROZEL, parcelle D590 au lieu-dit "Les Echirouzes" pour une surface de 5ha, au profit de Messieurs BAYLE Jérôme et Pascal.

## **Enquête Publique : Autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension d'une carrière située au lieu-dit "Les Badaffres".**

Une enquête publique se déroule du 3 octobre 2016 au 4 novembre 2016. Elle fait suite à une demande de la Société "Granulats de la Drôme" sollicitant l'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière située au lieu-dit "Les Badaffres". Un avis favorable a été émis.

## **Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'Assainissement non Collectif de l'année 2015.**

Un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif ou d'assainissement non collectif de l'année 2015 doit être établi. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'Assainissement. Il est consultable sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

## **Vente de parcelles à Drôme Aménagement Habitat.**

Le Conseil Municipal réuni précédemment a donné son accord pour la vente de la parcelle AA133 à Drôme Aménagement Habitat. Au vu des documents d'arpentage la surface totale représente 4338 m<sup>2</sup>. Le prix d'achat proposé par Drôme Aménagement Habitat a été fixé à 60€ le m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

## **Etude pour la réalisation du réseau d'eaux pluviales.**

Le conseil valide la réalisation d'une étude pour la réalisation du réseau d'eaux pluviales entre la rue des Esplanes et le Champ de Mars pour un coût de 2 280€ TTC.

L'objectif est de réaliser un dossier technique afin de programmer l'exécution d'un tronçon de réseaux humides (eaux pluviales, eau potable et assainissement). Lors du mandat précédent, les élus avaient fait réaliser un schéma directeur des eaux pluviales. Le résultat de ce travail préconise la programmation de tranches de travaux à réaliser en fonction des moyens budgétaires de la commune. Elle définit globalement le cheminement du réseau, son diamètre, son linéaire, le nombre et le type d'avaloirs... L'étude proposée consiste à définir un tronçon de travaux en priorité sur la création d'un réseau de collecte des eaux pluviales. Cette tranche de travaux pourrait être associés à la remise en état du réseau d'eau potable et d'assainissement en fonction de leur état, d'en définir le coût afin de pouvoir présenter un dossier de demande de subvention auprès des organismes puis de lancer une consultation des entreprises.